

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY (FIFTEENTH SESSION)
DELEGATION DU CANADA AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
(QUINZIEME SESSION)

RELEASE UPON DELIVERY

PRESS RELEASE NO. 24
Communique de Press No.
le 25 novembre 1960

PRESS OFFICE
Bureau de Presse
750 3ème Avenue
YU 6-5740

Discours prononcé par M. Martial Asselin, M.P.,
Représentant du Canada à la Sixième
Commission de l'Assemblée Générale des
Nations-Unies, le 25 novembre 1960

Recueil juridique annuel des Nations Unies

Monsieur le Président,

La journée d'action de grâces que vous nous avez aimablement accordée hier a fourni à la délégation du Canada l'occasion de réfléchir sur l'état de la question présentement à l'étude à la Sixième Commission. Je voudrais vous livrer ce matin le fruit de ces réflexions dans l'espoir qu'elles seront reçues objectivement car mon seul but est de trouver à notre problème une solution pratique qui rencontrerait l'approbation de la majorité des délégations.

Tout d'abord, faisons le point. Nous avons pour tâche immédiate d'établir quand et comment il conviendrait de mettre à exécution la résolution n° 1451 - de l'an dernier recommandant la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies. Il n'y a pas là lieu à controverse, comme vous savez, Monsieur le Président. La question n'appelle pas de discussion de principe. Nous devons simplement voir quelles mesures s'imposent si l'on veut créer une publication de ce genre qui soit à la fois aisément réalisable et d'une utilité pratique assurée.

Effectivement, le Secrétariat nous a soumis - dans le document A/4406 - un rapport quant au contenu éventuel de cette publication. Je ne m'attarderai pas à examiner s'il est "pessimiste" plutôt que "réaliste": cela me paraîtrait sans profit. Il nous a déjà permis du moins de nous rendre compte que certains documents se prêtent mal aux fins d'un recueil juridique annuel, - c'est, à tout événement l'une des conclusions que nous tirons de ce rapport. Je n'ai qu'à citer comme exemple l'item 3 à la